

Séance
solennelle
d'ouverture
de la
conférence
du Stage

du 12 mars 1999

DISCOURS

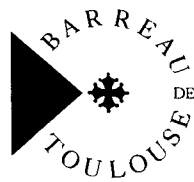
de M^{me} le Bâtonnier BROCARD

Plaidoyer pour le doute

par Maître Karine BENDAYAN

Eloge de Maître René JAMMES

par Maître Vincent REMAURY.



**PLAIDOYER
POUR LE DOUTE
par
Maître Karine BENDAYAN**

à mon père

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général.
Madame le Bâtonnier.
Mes Chers Confrères,
Mesdames et Messieurs.
Monsieur le Président,
Messieurs du Tribunal.

Avez-vous jamais douté ?

Evidemment. Peut-être même que ce doute accompagne vos décisions, vos pensées, vos rêves.

Ce doute, il n'est qu'une ombre, il est seul et solitaire.

Citoyen du monde, il n'a d'autre ambition que de le parcourir en toute discrétion.

Il est né avec le premier de tous les siècles, comme l'a prouvé l'instruction.
Et il est jugé aujourd'hui.

Alors ce familier, sans âge et sans bagage, ce voyageur sans âme, aux pieds nus poussiéreux, le doute, fallait-il le juger ?

Fallait-il l'accuser d'être

- le complice de tous les crimes ?
- l'instigateur de tous les délits ?

Fallait-il, après trois millénaires, qu'il soit traîné ici ?

L'ironie de l'instant ne vous aura pas échappé : On fait comparaître aujourd'hui

- celui que si souvent on oublie dans tous les prétoires,
- celui que des milliers de mains entravées de menottes et encadrées d'uniformes ont imploré en vain, sur ce banc, avec leurs cris d'innocence,
- celui que des milliers de manches, de rabats et d'épitoges ont invoqué avec le même insuccès, derrière ce même banc,
- celui que des milliers d'intimes convictions ont laissé de côté, toujours face à ce banc.

L'interrogatoire de personnalité a donné le ton du procès :

Nom ? DOUTE

Prénom ? Je ne sais pas

Situation de famille ? Célibataire. Tout au plus lui connaît-on une vague aventure avec une parente, l'incertitude.

Profession ? Philosophe, sage et penseur.

Rien là dedans qui préfigure un délinquant...

Les circonstances de son arrestation sont tout aussi douteuses :

C'était un Vendredi, 5^e chambre. Il faisait froid dehors.

On jugeait un CRAINQUEBILLE¹, dont nous avons tous oublié le nom. Il n'avait pas pris d'avocat, sûr qu'il était de son innocence.

Une vague histoire de tentative de vol. Le CRAINQUEBILLE, qui passait par là, avait ouvert la porte (non verrouillée), de la remise d'un commerçant. Il soutenait que c'était pour y laisser entrer un chat, qui miaulait devant la porte. Le commerçant, partie civile, criait au vol du bric-à-brac qu'il gardait précieusement dans cette remise.

Le Parquet avait fait citer les témoins de la scène. Nul n'avait rien vu.

Le CRAINQUEBILLE avait fait citer le chat, qui avait d'excellentes références. Mais l'animal, impressionné, restât muet face aux questions du Président. Son témoignage était capital. On appela donc en renfort un psychologue, Lauréat d'Université. Il fût formel : les silences du chat étaient autant d'accusations...

C'est alors que le doute osa se manifester, là, sur l'audience. Il prit à parti le psychologue. Il commença par le féliciter pour l'hermétisme savant de son rapport.

- Monsieur l'Expert, dit poliment le doute de sa voix de brouillard, comment pouvez-vous affirmer avec certitude que le chat accuse ?

- Et bien, répondit l'expert, il ne dit rien, donc il accuse... Qui ne dit mot accuse... Et puis il a un tressaillement alternatif mimétique unilatéral de la moustache et de la babine gauche qui vaut toutes les accusations. La babine gauche, c'est un signe qui ne trompe pas.

- Mais n'y a-t-il aucun doute, que faites-vous du doute ?

- Le doute ? Répondit l'expert, le chat n'en a pas parlé.

Profitant de l'interruption, le chat se sauva. Il n'y avait plus de témoin. Il ne restait que le doute, accusé immédiatement d'entrée et de séjour illicite sur le territoire, de subornation de témoin et d'outrage à Magistrat.

On mit donc le doute aux arrêts, le CRAINQUEBILLE en liberté et l'expert au secret.

1. A. France

L'instruction a ajouté par la suite une prévention supplémentaire : celle de corruption générale de certitudes.

Voilà pour le procès.

Les hasards du calendrier confient la défense du doute à l'Avocat Commis d'office que je suis. J'ai d'ailleurs dû rassurer mon client : On dit "*commettre d'office*" comme on dit "*commettre un délit*" mais l'Ordre des Avocats ne risque aucune sanction...

Voilà pour la défense.

Reste l'accusation, et ses acteurs.

Vous avez tout d'abord entendu les parties civiles, nombreuses, en rangs serrés.

Vous avez entendu par exemple une jeune fille qui soutenait que par la faute du doute elle avait laissé son fiancé éploré sur le seuil de l'église. Elle vous a demandé un franc de dommages-intérêts...

Vous lui rappellerez ce conseil de Musset :

"Doutez, si vous voulez, de l'être qui vous aime,

De l'amour d'une femme ou de celui d'un chien, mais pas de l'amour même".

De plus, il est établi qu'elle a récemment convolé en de plus justes noces avec un autre soupirant, et cette fois mon client n'était pas invité. Le doute lui a été salutaire.

Faute de préjudice, l'ingrate sera déboutée.

Vous en avez entendu d'autres, plus gourmands. Leurs Avocats ont fait état de la réputation de mon client. Mais ne la cherchez pas, et n'en tenez pas compte : elle est une toute autre justice, un tout autre Tribunal. Celui des rues et des rumeurs, des on-croit et des on-dit, des certitudes sans failles.

Et puis vinrent les réquisitions.

Trois heures durant, le Parquet est revenu sur la longue liste des accusations. Il a parlé de certitudes, défendu l'évidence. Fait du doute l'ennemi du bien. Accusé mon client de tenir l'Homme éloigné de la Foi, du progrès, de la rentabilité, de l'uniformité des mœurs et des pensées. Il vous a décrit ce que serait notre monde sans le doute. Comment nous tiendrions pour acquis et certain ce que nous voyons, comment nous serions maîtres de nous même et d'un petit univers dogmatique, sans nous préoccuper de la face cachée des choses.

Il a puisé dans l'histoire la démonstration de ce que le doute avait pu amener de crimes, de folies et de malheurs. Cité le nom de coupables épargnés en son nom.

Cité les grands auteurs, et le célèbre
*"Mal et Doute ! En un mot je peux les mettre en poudre.
Vous les aviez prévus, laissez-moi vous absoudre."*²

Assurément, il y avait du souffre, des flammes et des fourches, au banc des accusés tout près de mon client.

Et la noirceur du mal,
et le rouge sang des assassins,
et les voix blanches des morts sur le bord de leurs tombes.

Pour réparer les hésitations, les errements, les tergiversations, les dilemmes, les questions et les interrogations dont il a ainsi été accusé, on a requis contre le doute trois ans ferme, le temps d'une prescription, et à titre de peine complémentaire une Interdiction Définitive du Territoire.

On a requis également la publication, dans les principaux titres de la presse nationale, d'une reconnaissance de doute: le doute y condamnerait publiquement ses attaques répétées contre les dogmes et la pensée unique.

Voilà, ai-je alors entendu dans la salle, qui devrait ôter toute velléité dubitative aux générations futures...

Monsieur le Président, Messieurs du Tribunal, vous avez une chance en ce Vendredi 12. Celle de réhabiliter, de blanchir, d'absoudre, de remercier le doute. Celle de lui rendre hommage.

Mais n'allons pas trop vite...

2. A. de Vigny

Puisque vous avez souhaité l'aborder avec le fond, éliminons in limine ce que notre code de procédure nous fait appeler une exception d'incompétence :

Pourquoi jugerait-on le doute à Toulouse ?

Est-ce à dire qu'il sévit ici plus qu'ailleurs ?

Est-ce à dire qu'à Toulouse rien ne se décide ?

Que l'on est plus sûr de soi à Paris ou à Lyon qu'on ne l'est à Toulouse ?

Ou bien qu'il faut ajouter au Cassoulet, au Rugby et au célèbre quart d'heure, une autre spécialité Toulousaine, un délit de dubitation, si grave, si patent et si répandu qu'il faudrait juger sur le champ ?

Les couloirs ont envoyé leurs bruits me murmurer que personne d'autre n'avait eu l'idée ou le courage de juger le doute.

Les Etats-Unis d'Amérique auraient dans un premier temps demandé son extradition. Mais ils auraient dû rapidement renoncer, trop occupés qu'ils étaient à juger leur Président pour s'embarrasser d'une telle broutille.

Quelques dictatures tolérées au nom de la raison économique ont souhaité, elles aussi, juger le doute. Par curiosité malsaine, devant cet inconnu d'obédience humaniste. Ou pour décrasser des institutions judiciaires peu souvent sollicitées.

L'ONU, enfin, envisage de prendre une motion qui permettrait à son conseil de sécurité d'autoriser une sous-commission à juger le doute. Mais l'ONU attend pour cela que la Grande Amérique ait enterré le procès de son petit Président.

Voilà comment de défection en défection, vous avez aujourd'hui la chance de rencontrer cet étrange prévenu. Il n'en reste pas moins que cette compétence par élimination n'est pas inscrite dans les textes, et que l'on peut douter de la compétence territoriale de la présente juridiction.

Mais abordons le fond. Soyons curieux.

Au risque de heurter son humilité, ouvrons le carnet d'adresse du doute : il déborde de noms illustres et prestigieux, tous acquis à sa cause, ralliés à sa vertu.

Au rang de ces groupies, citons d'abord les saintes écritures :

Tenez, dans le Digeste (D 48, 19, 5), que lit-on ? : *“Il vaut mieux laisser un crime impuni plutôt que de condamner un innocent”*.

Sont également inscrits au fan-club la déclaration universelle des droits de l’Homme et ses cousines, la Convention Européenne et la déclaration de 1780.

Assurément, quiconque compte de si nobles amis ne peut être accusé de fréquenter les dentelles sulfureuses et diaboliques dont on a voulu vêtir mon client.

Il ne peut que s’agir d’un être bon. Il l’est.

Et n’oubliez pas, Monsieur le Président, que la vie lui est redevable. Elle lui doit quelques existences, arrachées à des coïncidences, à des hasards, à des semblants.

Alors, à la liste des crimes, des folies et des malheurs fournie par l’accusation pour justifier la mesure d’interdiction du territoire national, vous pourrez opposer, une à une, la vie des innocents que le doute a sauvés, les célèbres et les anonymes, les évidents et les plus obscurs...

En leur nom, vous permettrez au doute de séjourner ici autant qu’il le voudra.

Vous ferez plus encore. Non seulement vous lui laisserez toute liberté, mais, tiens, vous lui accorderez, au nom de la patrie reconnaissante, le statut de vertu d’utilité publique.

Vous lui remettrez également, avec le représentant de la Mairie ici présent, les clefs de notre ville. Pour qu’il puisse s’y glisser quand bon lui semblera, et s’y sentir chez lui.

Il m’a confié d’ailleurs qu’il éprouvait pour Toulouse une amitié toute particulière.

J’ai d’abord cru que nous devions cette amitié à la grandeur de l’architecture, à la douceur du climat, à la couleur de nos murs, à la chaleur de nos chanteurs, à nos poètes, à nos cuisiniers...

Que nenni ! Souvenez-vous de ces lignes de PASCAL : *“Plaisante justice qu’une rivière borne ! Vérité au deçà des Pyrénées, erreur au-delà”*. Il veut y remédier. C’est à Toulouse, tout près des Pyrénées, qu’il espère édifier une autre vérité, une autre équité, une autre justice. Universelles, celles-là.

Accordez-lui donc le permis de construire !

Reste les accusations de corruption de certitude.

Corruption de certitude, cela suppose que la certitude est corrompue. Ou qu'elle a failli l'être.

Il n'y a rien là de bien étonnant de la part de celle que le Parquet semble tenir en si haute estime mais qui n'est que l'ombre d'un doute.

Vous trouverez dans mon dossier de nombreuses attestations établissant qu'elle est coupable de bien des maux : bêcheuse, aguicheuse, empruntée, prétentieuse, persuadée d'être la seule alternative entre l'infini et le néant, recherchant la jeunesse éternelle, elle est une puissance trompeuse. Combien de guerres, de croisades et de conflits sont nés en son nom, ou du fait de ses manigances ?

Souvenez-vous des condamnations unanimes dont elle fait l'objet :

Prenez ROSTAND, qui eut ces mots terribles : "*certitude, servitude*".

Prenez encore, NIEZSTCZE, qui lui donna le coup de grâce : "*ce n'est pas le doute, c'est la certitude qui rend fou*".

Les esprits chagrins diront que les philosophes ne sont que des douteurs professionnels, qu'ils ont donc une propension toute naturelle et toute alimentaire à défendre leur gagne-pain.

Il doit pourtant y avoir du vrai dans ce doute.

N'a-t-il pas fallu que l'Homme doute, du confort de sa caverne, de la forme de sa planète, de sa foi, de son histoire, pour s'améliorer ?

Le doute est notre progrès, notre salut, notre fantaisie. Il nous est vital, en même proportion que l'air que l'on respire. Monsieur le Président, ne nous asphyxiez pas !

Enfin, vous lirez l'attestation d'un certain BECHERELLE, expert en exceptions. Il attire votre attention sur les dangers qu'il y aurait à bannir le doute : vous nous priveriez du conditionnel et de ses accords périlleux, du subjonctif et de ses exceptions aventureuses. Bref, il y aurait dans votre décision un appauvrissement sans cause de notre patrimoine grammatical.

Alors, Monsieur le Président, Messieurs du Tribunal, si vous doutez encore à l'heure de vérité, souvenez-vous que pour une certitude fermement établie il a fallu mille éclats de doute. Mille doutes, qui se sont sacrifiés, pour remettre les esprits dans une voie plus juste, pour éclairer une vérité non encore soupçonnée. Savez-vous où vont ces doutes, lorsque leur tâche est accomplie et que la pensée les balaye ?

On murmure qu'ils déploient de larges ailes, et percent les nuages vers un ciel inconnu.

Vous devrez laisser s'envoler mon client. Lorsque vous verrez son visage serein, sa paix, sa béatitude, vous serez sûr.

Vous n'aurez aucun doute.